



## *Le Sommet de l'OACI officialise la nouvelle Déclaration de Dubaï visant à garantir que l'aviation mondiale reste unie et proactive dans sa préparation en matière de cybersûreté*

*Publication immédiate*

**Montréal et Dubaï, le 6 avril 2017** – Soulignant la valeur intrinsèque de la création d'un cadre mondial pour l'aviation concernant la cybersûreté, le Président du Conseil de l'OACI, M. Olumuyiwa Benard Aliu, a accueilli avec satisfaction, hier, la Déclaration de Dubaï commémorative qui témoigne de l'engagement et de l'unité du secteur du transport aérien en faveur d'une véritable cyber-résilience.

La nouvelle Déclaration de Dubaï a été présentée à M. Aliu à l'occasion d'une cérémonie spéciale lors du premier « Cyber-Sommet et Exposition » de l'institution des Nations Unies, qui s'est tenu dans cette ville du 4 au 6 avril, organisé en étroite collaboration avec l'autorité générale de l'aviation civile des Émirats arabes unis.

« Il semble que des technologies et des processus numériques nouveaux et plus sophistiqués fassent leur apparition chaque jour, qui ont un impact sur notre réseau et ses relations avec les expéditeurs et les voyageurs », a souligné M. Aliu devant les 500 experts de plus de 90 pays qui assistaient au Sommet de l'OACI. « Pour les parties prenantes des domaines de la cybersûreté et de la cybersécurité, cela signifie que des menaces émergent à un rythme toujours plus rapide ».

À la 39<sup>e</sup> Assemblée de l'OACI, en octobre dernier, les gouvernements mondiaux ont manifesté leur conscience et leur préoccupation au sujet des cyber-risques et des cybermenaces dans la Résolution A39-19 relative à la *Cybersécurité dans l'aviation civile*, qui concerne les différences qui subsistent entre les États, les prestataires de services de navigation aérienne, les exploitants d'aéronefs et d'aéroports, et autres, du point de vue des mesures de cyber-atténuation qu'ils adoptent, ce qui met en relief la nécessité d'une meilleure collaboration dans l'ensemble du secteur.

« D'aucuns pourraient suggérer que devant cet état de fait, l'OACI pourrait jouer un rôle dans l'élaboration de dispositions à court terme », a-t-il continué, « mais nous sommes encore à un stade trop précoce pour déterminer les normes appropriées et concrètes à insérer dans les Annexes à la Convention relative à l'aviation civile internationale ».

M. Aliu a aussi noté que l'aviation civile devait continuer à reconnaître et à renforcer les capacités d'atténuation inhérentes des pilotes et des contrôleurs de la circulation aérienne, qui sont traditionnellement les « secouristes » de l'aviation. Il a appelé l'attention sur le fait que la connectivité croissante du secteur à des réseaux externes, ainsi que l'utilisation de l'infrastructure de communication publique pour la transmission de données et l'échange d'informations, représentent d'autres risques nécessitant une gestion consciencieuse.

« L'interconnexion omniprésente à laquelle nous nous sommes tous accoutumés dans nos vies quotidiennes numérisées est aujourd'hui également une caractéristique fondamentale des systèmes aéronautiques à bord et au sol », a-t-il fait remarquer. « Cela les rend potentiellement vulnérables à une cyber-attaque extérieure et cela explique pourquoi l'isolation logique ou physique des systèmes critiques pour la sécurité constitue le premier pas essentiel pour l'aviation mondiale ».

Les conclusions et la Déclaration de Dubaï commémorative découlant du Sommet OACI/Émirats arabes unis aideront à mettre en tête de liste des priorités à court terme la création de systèmes et de procédures de secours, de mesures de cyber-résilience et de recouvrement de sûreté appropriés, outre la nécessité d'une collaboration plus intensive et d'une définition claire des rôles et responsabilités.

Une part importante de cette planification stratégique et de ces orientations sera reprise dans le nouveau Plan de l'OACI pour la sûreté de l'aviation dans le monde (GASeP), dont l'élaboration est accélérée, suite à la demande d'États. Le GASeP devrait être lancé d'ici la fin de l'année 2017, après une période de consultation des États.



Le Président du Conseil de l'OACI, M. Olumuyiwa Benard Aliu, reçoit un cadeau spécial de la part de son Excellence le Sultan Bin Saeed Al Mansoori, ministre de l'Économie et Président du Conseil d'administration de l'Autorité générale de l'aviation civile (GCAA) des Émirats arabes unis. Sur la plaque dorée est gravée la Déclaration de Dubaï commémorative, fruit du premier cyber-Sommet et Exposition de l'OACI, du 4 au 6 avril 2017, à Dubaï.

Ressources pour les rédacteurs :

[L'OACI et la sûreté de l'aviation](#)

[L'OACI et la sécurité de l'aviation](#)

[Initiative « Aucun pays laissé de côté » de l'OACI](#)

#### À propos de l'OACI

Institution spécialisée des Nations Unies, l'OACI a été créée en 1944 pour promouvoir le développement sûr et ordonné de l'aviation civile internationale dans le monde. Elle établit les normes et les règles nécessaires à la sécurité, la sûreté, l'efficacité et la capacité de l'aviation ainsi qu'à la protection de l'environnement en aviation, parmi ses nombreuses autres priorités. Elle est en outre l'instrument de la coopération entre ses 191 États membres dans tous les domaines de l'aviation civile.

Pour de plus amples informations, contacter :

#### **Anthony Philbin**

Chef, Communications

[aphilbin@icao.int](mailto:aphilbin@icao.int)

+1 514-954-8220

+1 (438) 402-8886 (mobile)

Twitter : [@ICAO](#)

#### **William Raillant-Clark**

Administrateur des communications

[wraillantclark@icao.int](mailto:wraillantclark@icao.int)

+1 514-954-6705

+1 514 409-0705

Twitter : [@wraillantclark](#)